

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384-4

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE :

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019, le Règlement numéro 384-4 modifiant les articles 1, 2 et 3 du Règlement numéro 384 et remplaçant le Règlement numéro 384-3 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park;
2. **QUE** le règlement 384-4 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 27 NOVEMBRE 2019

Alain Cousson, ing., directeur général et greffier adjoint